

n° 23_DIRAM_01

CONSEIL REGIONAL

7 AVRIL 2023

DELIBERATION

« Refus de la misère et de la précarité »

La Région prend sa part

Le Conseil régional convoqué par son Président le 14 mars 2023, s'est réuni le vendredi 7 avril 2023, à l'Hôtel de Courcy à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Madame Delphine ALEXANDRE (sauf de 9h30 à 12h00), Monsieur Olivier ALLAIN, Monsieur Nicolas BELLOIR (jusqu'à 18h00), Monsieur Yves BLEUNVEN, Monsieur Tristan BRÉHIER (jusqu'à 17h00), Monsieur Gaël BRIAND, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Nil CAOUISSIN, Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ (sauf de 10h30 à 12h30), Monsieur Daniel CUEFF, Madame Forough DADKHAH, Monsieur Olivier DAVID (jusqu'à 19h00), Monsieur Florent DE KERSAUSON, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN, Madame Claire DESMARES (jusqu'à 18h30), Madame Virginie D'ORSANNE, Monsieur Benjamin FLOHIC (jusqu'à 17h00), Madame Laurence FORTIN, Monsieur Maxime GALLIER, Madame Anne GALLO, Madame Aziliz GOUEZ (jusqu'à 19h05), Madame Alexandra GUILLORÉ, Monsieur Christian GUYONVARCH, Monsieur Loïc HENAFF, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Madame Katja KRÜGER, Madame Émilie KUCHEL, Madame Carole LE BECHEC, Madame Agnès LE BRUN, Madame Isabelle LE CALLENNEC, Monsieur Patrick LE DIFFON (jusqu'à 16h20), Monsieur Marc LE FUR (jusqu'à 16h35), Monsieur Patrick LE FUR, Madame Aurélie LE GOFF, Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ, Monsieur Loïc LE HIR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Gaëlle LE STRADIC, Monsieur Arnaud LÉCUYER, Madame Béatrice MACÉ, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Paul MOLAC (sauf de 15h00 à 16h30), Madame Armelle NICOLAS, Madame Gaëlle NICOLAS (à partir de 10h00), Madame Gaëlle NIQUE, Monsieur Goulven OILLIC, Madame Mélina PARMENTIER, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Fortuné PELLICANO, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN-SARZIER (jusqu'à 15h15), Monsieur Ronan PICHON, Monsieur Pierre POULIQUEN, Madame Christine PRIGENT, Madame Astrid PRUNIER (jusqu'à 12h30), Monsieur Michaël QUERNEZ, Monsieur Guillaume ROBIC (jusqu'à 18h15), Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 18h55), Monsieur Stéphane ROUDAUT (jusqu'à 16h54), Madame Régine ROUÉ, Madame Ana SOHIER, Madame Stéphanie STOLL, Madame Valérie TABART, Madame Renée THOMAÏDIS, Monsieur Arnaud TOUDIC, Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY (jusqu'à 19h30), Monsieur Simon UZENAT, Madame Marie-Pierre VEDRENNE, Madame Adeline YON-BERTHELOT (à partir de 10h20).

Avaient donné pouvoir : Madame Delphine ALEXANDRE (pouvoir donné à Madame Katja KRÜGER à partir de 9h30 et jusqu'à 12h00), Monsieur Nicolas BELLOIR (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS à partir de 18h00), Monsieur Tristan BRÉHIER (pouvoir donné à Madame Anne PATAULT à partir de 17h00), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Carole LE BECHEC à partir de 10h30 et jusqu'à 12h30), Monsieur Olivier DAVID (pouvoir donné à Madame Béatrice MACE à partir de 19h00), Madame Claire DESMARES (pouvoir donné à Monsieur Loïc LE HIR à partir de 18h30), Madame Julie DUPUY (pouvoir donné à Madame Claire DESMARES jusqu'à 18h30), Monsieur Benjamin FLOHIC (pouvoir donné à Monsieur Daniel CUEFF à partir de 17h00), Madame Aziliz GOUEZ (pouvoir donné Monsieur Nil CAOUISSIN à partir de 19h05), Madame Gladys GRELAUD (pouvoir donné à Madame Gaby CADIOU), Monsieur Olivier LE BRAS (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPÉ), Monsieur Patrick LE DIFFON (pouvoir donné à Madame Isabelle LE CALLENNEC à partir de 16h20), Monsieur Marc LE FUR (pouvoir donné à Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN à partir de 16h35), Madame Aurélie MARTORELL (pouvoir donné à Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ), Madame Véronique MÉHEUST (pouvoir donné à Madame Mélina PARMENTIER), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Monsieur Guillaume ROBIC à partir de 15h00 et jusqu'à 16h30), Monsieur Yvan MOULLEC (pouvoir donné à Madame Agnès LE BRUN), Monsieur Denis PALLUEL (pouvoir donné à Monsieur Arnaud TOUDIC), Monsieur Stéphane PERRIN-SARZIER (pouvoir à Monsieur Michaël QUERNEZ à partir de 15h15), Madame Astrid PRUNIER (pouvoir donné à Madame Renée THOMAÏDIS à partir de 14h00), Monsieur Guillaume ROBIC (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUËT à partir de 18h15), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO à partir de 18h55), Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY (pouvoir donné à Madame Emilie KUCHEL à partir de 19h30), Monsieur Christian TROADEC (pouvoir donné à Madame Kaourintine HULAUD), Madame Adeline YON-BERTHELOT (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUËT jusqu'à 10h20).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 27 mars 2023 ;

Vu les échanges en commissions « Économie », « Formation, Orientation et Langues de Bretagne », « Aménagement et mobilités », « Jeunesse, égalité et citoyenneté » et « Culture » en date des 29, 30 et 31 mars 2023 ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Vu les amendements approuvés en séance (n°19 réécrit, n°22 réécrit, n°26 réécrit, n°31 réécrit)

Et après avoir délibéré, à 17h45 ;

DÉCIDE

Les groupes Hissons haut la Bretagne et Rassemblement National s'abstiennent.

- **D'APPROUVER** : le plan du Conseil régional autour du « Refus de la misère et de la précarité » pour la période 2023-2027.

Le Président,



Loïc CHESNAIS-GIRARD



« Refus de la misère et de la précarité »

La Région prend sa part

2023 - 2027

Table des matières

PREAMBULE.....	3
1- La Région se mobilise pour une mobilité sociale renforcée	6
1-1 Rendre plus largement accessible l'ensemble du réseau BreizhGo.....	6
1-2 Faciliter la mobilité des stagiaires en formation.....	7
1-3 Encourager les modes de déplacements solidaires et décarbonés	8
1-3-1 Les plateformes de mobilité, au service des solidarités	8
1-3-2 Promouvoir le covoiturage du quotidien.....	10
2- La Région se mobilise pour l'emploi de toutes et tous	11
2-1 Lutter contre le décrochage scolaire.....	11
2-2 Accompagner les personnes en situation de vulnérabilité vers les formations et l'emploi	12
2-3 Favoriser le lien avec les acteurs à l'échelle des bassins de vie.....	14
3- La Région se mobilise pour lutter contre la précarité alimentaire	16
3-1 Soutenir les principaux réseaux de l'aide alimentaire	16
3-2 Favoriser l'accès à des produits locaux de qualité en circuit court et lutter contre le gaspillage alimentaire	18
3-3 Porter une attention toute particulière aux jeunes et aux personnes en formation	19
3-3-1 Une tarification de justice sociale dans les restaurants scolaires des lycées publics et le « Bien manger pour tous »	19
3-3-2 Un accompagnement des étudiant·e·s en difficulté.....	20
4- La Région se mobilise pour une meilleure qualité de vie, au quotidien, des personnes les plus démunies.....	21
4-1 Lutter contre les logements indignes et insalubres et favoriser la construction de logements sociaux.....	21
4-2 Permettre aux populations les plus fragiles de prendre soin de leur santé	22
5- La Région se mobilise pour un meilleur accès aux services, aux droits et à une vie sociale, culturelle et sportive	24
5-1 Faciliter la participation à la vie culturelle, favoriser l'accès aux sports et aux loisirs.....	24
5-2 Encourager les séjours mer/nature et les départs en vacances	24
5-3 Remettre de l'humain et placer la personne au cœur de nos politiques publiques.....	26
5-4 Lutter contre la fracture numérique : pour un numérique inclusif	27
6- La Région se mobilise, en sa qualité d'employeuse et d'acheteuse	30
SUIVI & EVALUATION	31
SYNTHESE DES ENGAGEMENTS.....	32

PREAMBULE

La lutte contre la pauvreté et la précarité est un impératif au cœur de notre politique de progrès social. L'ampleur de ces phénomènes a été indéniablement accentuée par la crise sanitaire liée à la Covid 19 dont on ne mesure encore que difficilement l'impact social. « *La pandémie a fait basculer des centaines de milliers de personnes sous le seuil de pauvreté* » alerte l'Observatoire des inégalités¹.

Au-delà du traumatisme qu'a pu représenter la situation d'un point de vue sanitaire et social pour toute la population, cette crise a jeté une lumière crue sur les inégalités structurelles de notre société. Elle a touché tout particulièrement les plus fragiles et les plus précaires. Celles et ceux qui vivaient dans la pauvreté ont été plongé.e.s dans la misère et celles et ceux qui étaient à la limite de la précarité y ont basculé.

Si la capacité de résilience bretonne a permis de sortir de la crise sanitaire avec des chiffres de l'emploi plutôt favorables, la réalité économique et sociale est plus complexe, du fait d'une forte inflation constatée depuis plusieurs mois, qui touche de nombreux aspects de la vie quotidienne : prix de l'énergie qui augmente considérablement, hausse du prix des produits de première nécessité, difficultés croissantes à se loger à des prix abordables en sont les effets les plus visibles et les plus préoccupants.

Aujourd'hui en Bretagne, les personnes les plus précaires peinent souvent à s'alimenter correctement, à trouver un logement adapté à leurs besoins et à leurs moyens, à se soigner, à accéder à l'emploi, à la formation. Elles peinent parfois à recourir aux services publics du fait de la dématérialisation généralisée des démarches administratives, dénoncée par la défenseure des droits, et ne bénéficient que très peu de l'offre de culture et de loisirs.

350.000 Bretonnes et Bretons sous le seuil de pauvreté

La Bretagne compte aujourd'hui 350 000 personnes vivant sous le seuil de pauvreté fixé à 1 063 euros par mois, soit 10,8% de la population de la Bretagne administrative (14,6% au niveau national selon les derniers chiffres de l'Insee, 9,3 millions de pauvres dont 3 millions d'enfants) avec des disparités importantes selon les territoires. Certains territoires ruraux en Bretagne sont particulièrement concernés (singulièrement en Centre Bretagne), tout comme dans les quartiers « politiques de la ville » où le taux de pauvreté oscille entre 33.50% pour le quartier de la Découverte à Saint-Malo à 60,5% pour le quartier du Bois du Château à Lorient.

¹ Rapport sur les inégalités en France – Edition 2021

L'urgence sociale impose, en effet, d'aller plus loin, plus fort dans la lutte contre la pauvreté. La pauvreté s'enracine et elle ne disparaîtra pas sans une puissante mobilisation collective. La société toute entière doit s'engager avec force. Les défis de notre temps ne peuvent se relever qu'en commun. La Région entend y prendre sa part, sur son champ de responsabilité. Elle entend ainsi renforcer sa mobilisation sur ses compétences et ses politiques publiques, en confortant leur dimension de solidarité et la prise en compte des enjeux de justice sociale.

Elle veillera à le faire en complémentarité et en articulation avec l'ensemble des acteurs concernés par cet enjeu de société, dont les collectivités, en particulier celles qui ont la responsabilité principale ou se positionnent en chef de file des compétences sociales. L'action de la Région ne saurait évidemment interférer avec celle des Départements et du bloc local, qui sont des acteurs centraux dans la lutte contre l'exclusion et la pauvreté, et qui mobilisent des moyens considérables dans le cadre de leurs propres compétences en direction des personnes les plus fragiles.

Se mobiliser collectivement pour les 7 droits essentiels de la personne

La Région Bretagne s'engage, à son niveau, sur les leviers dont elle dispose, à relever le défi de la lutte contre la pauvreté, à travers ce plan régional « *Refus de la misère et de la précarité* », et à contribuer à ce que les personnes les plus démunies puissent : se loger, se nourrir, prendre soin de leur santé, se déplacer, se former, travailler, favoriser l'accès à une vie sociale, culturelle et sportive, en veillant à ce qu'elles ne soient pas pénalisées par l'essor inéluctable du numérique.

Ce défi, la Région souhaite aussi le relever avec les personnes elles-mêmes confrontées à cette précarité en leur donnant du pouvoir d'agir pour favoriser leur émancipation. Ces dernières ont d'ailleurs été fortement associées à l'élaboration de ce plan. Les représentant-e-s du Conseil Régional des Personnes Accueillies et Accompagnées (CRPA)² ont fait part de leurs observations et propositions sur les problématiques qui les concernent. De la même manière, les membres de la commission jeunesse du Conseil Régional des Jeunes (CRJ), du Conseil Economique, Social et Environnemental de Bretagne (CESER), de la commission « Jeunesse, égalité, citoyenneté » du Conseil régional ont été mobilisé-e-s. Les échanges nourris, dans le cadre du « Cycle d'animation sur la précarité » proposé par le Réseau rural, fin 2021/début 2022, ont permis d'enrichir la réflexion tout comme les nombreux échanges avec les acteurs associatifs régionaux.

La Région est par ailleurs particulièrement active dans les nouveaux groupes de travail mis en place par la Préfecture de Région et singulièrement par le commissariat à la lutte contre la pauvreté dans le cadre du futur Pacte des Solidarités qui va succéder, en 2024, à la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Ce plan breton, qui se veut évolutif, s'inscrit dans un temps long et entend donner le cap de notre mobilisation. Chaque année, la Région rendra compte de son action et identifiera quelques priorités en nombre resserré sur lesquelles elle se mobilisera plus spécifiquement.

Pour 2023, face aux difficultés de pouvoir d'achat auxquelles les plus pauvres sont particulièrement confronté-e-s, la Région fera du « bien manger » pour toutes et tous et des mobilités sa priorité.

A travers cet engagement, qui prend tout son sens dans un contexte marqué par la croissance des inégalités sociales, la Région rappelle l'importance de l'action publique, dont la finalité première est de contribuer à ce que chacun, chacune, quel que soit son âge, son genre, son statut social, son parcours de vie..., puisse trouver sa juste place dans la société. C'est un enjeu démocratique de première importance.

² CRPA – Instance de participation – Déclinaison régionale du Conseil National des Personnes Accompagnées reconnu officiellement par la publication du décret 2016 – 1440 du 26 octobre 2016. La Bretagne compte 8 délégués régionaux (2 par département) encadrés par la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS).

1- La Région se mobilise pour une mobilité sociale renforcée

Les difficultés de déplacement constituent, pour certaines personnes, un véritable frein à l'emploi, à l'accès aux services, aux loisirs, à l'équilibre du quotidien... et ce, singulièrement dans les territoires peu denses.

Les difficultés économiques et matérielles que peuvent connaître les populations en situation de vulnérabilité sont génératrices d'inégalités d'accès aux mobilités et la hausse des prix du carburant renforce ce phénomène. L'appréhension à prendre les transports en commun, le manque d'information sur les solutions existantes, ou la complexité à remplir des formulaires pour accéder à des tarifs sociaux sont aussi des enjeux régulièrement relevés.

Selon Pôle emploi, une personne sur cinq a dû décliner une opportunité d'emploi ou de formation, au moins à une reprise, faute de pouvoir disposer d'une solution de mobilité pour s'y rendre.

Les jeunes, les personnes ne disposant pas du permis de conduire ou de solution de mobilité à proximité et celles aux ressources financières limitées, constituent, à cet égard, les personnes les plus vulnérables.

La Région, un acteur incontournable de la mobilité sur le territoire breton, aux côtés des métropoles, des agglomérations et des communautés de communes

Les objectifs prioritaires du Conseil régional se focalisent sur la nécessité de desservir tous les territoires et de les interconnecter. Dans les zones non desservies par le train, les cars BreizhGo irriguent le territoire pour apporter un service aux populations. Depuis les transferts de compétence en 2017, la Région a travaillé à l'harmonisation du réseau BreizhGo, partout et pour toutes et tous, avec notamment de nouvelles gammes tarifaires. La Région coopère également avec les intercommunalités devenues récemment compétentes en matière de transports avec la loi LOM pour compléter les offres BreizhGo en proposant des solutions originales et innovantes mêlant le transport public TER, car ou bateau, le covoiturage, l'autopartage, le vélo... et en portant une attention toute particulière aux personnes précaires. Cette coopération vise à permettre de décloisonner les actions respectives et abolir tout ce qui peut, aujourd'hui, induire un frein aux déplacements de toutes et tous.

1-1 Rendre plus largement accessible l'ensemble du réseau BreizhGo

99 % des déplacements des Bretonnes et des Bretons s'effectuent dans un rayon de moins de 80 kilomètres autour de leur domicile. La Région, souhaite que ces déplacements se réalisent dans des conditions optimales, sans entrave ni renoncement liés au niveau de vie.

La Région fait déjà :

Soucieuse de répondre aux besoins de mobilité à prix abordables, la Région a étendu, en 2020, sa gamme « BreizhGo Solidaire » pour offrir une nouvelle tarification, adaptée à un nombre plus important de personnes.

A travers une gamme cohérente pour le car, le train et depuis le 1^{er} janvier 2023 pour une partie des liaisons maritimes, l'harmonisation des conditions d'accès à tous les modes de déplacements, la mise en œuvre d'une instruction unique pour l'ensemble du réseau, la Région propose aux personnes

concernées³ de bénéficier d'une réduction allant jusqu'à -75% sur les transports TER, cars ou bateaux. En 2022, 14 000 personnes ont bénéficié de la carte pour 160 000 voyages en TER et plus 90 000 voyages en car.

La Région s'engage à faire plus :

A moyen terme

Engagement 1 - La Région s'engage à **améliorer les conditions d'éligibilité à la carte « BreizhGo Solidaire »** pour répondre aux besoins des personnes jusqu'alors « oubliées », en étudiant finement les cas d'exclusion du dispositif qui posent problème aujourd'hui tels que les pensionnaires d'invalidité, les aidants CCAS⁴.

Engagement 2 - Eu égard au déficit d'information sur la gamme tarifaire « BreizhGo Solidaire », la Région s'engage à **améliorer l'information sur la possibilité d'accéder à la carte « BreizhGo Solidaire »** en mettant en place des outils de communication adaptés pour informer plus efficacement encore les personnes concernées. A ce titre, elle sollicitera les partenaires et les associations de solidarité en capacité de faire le lien avec les futurs bénéficiaires. Par ailleurs, une nouvelle version du site Breizhgo.bzh sera élaborée afin de simplifier le parcours usager-e et de garantir l'accès à l'information.

Engagement 3 - La Région poursuivra ses discussions avec la SNCF qui instruit et délivre la carte « BreizhGo Solidaire » afin de **simplifier les démarches d'accès et faciliter ainsi le parcours des usager-e-s.**

Engagement 4 - Afin d'éviter toute stigmatisation des bénéficiaires de la carte « BreizhGo Solidaire », un travail va se poursuivre afin d'**intégrer la carte « BreizhGo Solidaire » directement dans la carte Korriago.**

Engagement 5 - L'abonnement scolaire pour les familles est aujourd'hui fixé à 120€, participation alignée sur le prix le plus faible pratiqué par les Départements avant la prise de compétence en 2017. La Région s'engage à **étudier, pour la rentrée 2025, une modulation tarifaire à vocation sociale** pour mieux prendre en compte les capacités contributives des familles, à l'image de ce qui a été mis en place pour les cantines des lycées.

1-2 Faciliter la mobilité des stagiaires en formation

La Région fait déjà :

La Région Bretagne s'emploie, depuis plusieurs années, à ce que les stagiaires puissent suivre leur formation dans les meilleures conditions possibles. Aussi, concernant les déplacements, la Région propose un soutien financier basé sur le quotient familial comprenant un forfait mobilité variable selon l'éloignement du lieu de formation. Cette aide oscille entre 10 et 100 euros.

La Région finance également la formation à la conduite (code et permis) pour les jeunes de 18 à 30 ans qui se forment sur un des dispositifs : PREPA, QUALIF Emploi Sanitaire et Social, Accompagnement à la Qualification, Langues de Bretagne. Pour les formations au code et au permis B, le montant maximum

³ (demandeurs et demandeuses d'emplois de plus de 4 mois non indemnisé-e-s ou indemnisé-e-s en dessous de 80% du Smic brut, bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, personnes inscrites dans un parcours de formation ou d'insertion –dont les formations professionnelles financées par la Région, bénéficiaires de l'allocation demandeur d'asile, de l'allocation de solidarité spécifique, de l'allocation de solidarités aux personnes âgées et de l'allocation aux adultes handicapés)

⁴ Centre communal d'action sociale.

de l'aide régionale est de 1500 €. Si le ou la jeune présente une demande pour le permis B seul, le montant maximum de l'aide est de 1300 €.

Par ailleurs, partant du constat que certain·e·s jeunes issu·e·s de milieux défavorisés ne disposent pas de personne dans leur entourage pour assurer le rôle d'accompagnateur, la Région travaille avec les Missions locales pour la mise en place de la conduite supervisée, très similaire à la conduite accompagnée. Ce dispositif permet aux candidat·e·s de mieux se préparer à l'examen pratique du permis de conduire en conduisant gratuitement en-dehors des cours de conduite de l'auto-école grâce à l'accompagnement de bénévoles. Ce dispositif a pour autre effet positif de favoriser les échanges informels entre les parrains et les jeunes sur les différentes approches de leur insertion professionnelle.

La Région s'engage à faire plus :

Dès 2023

Engagement 6 – En lien avec la Convention d'appui Etat/Région à la lutte contre la précarité votée en fin d'année 2022, la Région **favorisera le lien entre les plateformes de mobilité et les organismes de formation** afin de permettre aux professionnel·le·s de l'insertion et de la formation de mieux accompagner encore les stagiaires dans leurs problématiques de mobilité.

A moyen terme

Engagement 7 – En assurant une complémentarité avec les Départements notamment, la Région poursuivra une aide **au permis de conduire pour les stagiaires les plus en difficulté avec une nouvelle attention en direction des familles monoparentales, selon des critères qui seront redéfinis.**

1-3 Encourager les modes de déplacements solidaires et décarbonés

1-3-1 Les plateformes de mobilité, au service des solidarités

Lieux d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement à la mobilité, mais aussi de mise à disposition d'équipements roulants... les plateformes de mobilité⁵ proposent aux personnes qui en ont besoin des solutions adaptées. Ces plateformes sont de plus en plus nombreuses en Bretagne. Certaines existent parfois depuis longtemps et connaissent les enjeux et les contraintes de leurs territoires d'intervention. D'autres se créent ou souhaitent voir leur fonctionnement consolidé. Leur financement reste aujourd'hui hétérogène, parfois incertain, et ne leur permet pas de déployer une offre de service à la mesure des besoins exprimés par les usager·e·s.

La Région fait déjà :

Aujourd'hui, dans le cadre de sa compétence formation, la Région apporte son soutien aux projets de création de nouvelles plateformes de mobilité sur les territoires en finançant notamment des études de préfiguration et de faisabilité et en soutenant des actions d'animation permettant une meilleure synergie des acteurs et le démarrage d'actions concrètes.

La difficulté à se déplacer, notamment dans les territoires ruraux, est bien identifiée comme un frein à l'insertion professionnelle. Aussi, pour aider les personnes éloignées de l'emploi du fait de difficultés de mobilité, la Région a proposé, en 2021, à titre expérimental, de mettre des véhicules de sa propre flotte

⁵ La tête de réseau Mob'In Bretagne regroupe aujourd'hui 14 plateformes de mobilité en Bretagne. De son côté, Wimoov compte 5 conseillers mobilités.

à disposition de structures qui, sur le terrain, accompagnent ces personnes. Ce sont ainsi douze véhicules marqués avec le logo de la Région qui ont été mis à disposition de quatre structures : la Mission locale Ouest Côtes d'Armor sur le territoire de Guingamp, la Plateforme de mobilité Ti Mouv à Lorient, la Maison de l'Argoat à Guingamp et la plateforme de mobilité Wimoov à Carhaix. Par ailleurs, la Région a apporté un soutien à l'association Emmaüs de Saint-Brieuc pour aider à l'achat d'un véhicule pour celles et ceux qui se retrouvent en très grande précarité (SOS familles).

En 2022, huit scooters provenant du « parc Région » ont été mis à la disposition de quatre structures : la Mission locale du centre Bretagne à Pontivy, Mob'emploi à Quimper, l'ART⁶ 29 à Morlaix et l' AIS⁷ 35 à Rennes.

Dans le cadre de l'appel à projets « Recherche et Sociétés » présenté à la commission permanente en décembre 2022, la Région s'est engagée à soutenir le projet porté par le réseau Mob'In Bretagne en lien avec le laboratoire de l'école polytechnique de Lausanne. Ce projet vise à développer un indice de mobilité afin de mesurer l'impact social des actions mises en place par les plateformes de mobilité. Les résultats de cette étude qui se fera sur deux années seront communiqués aux prescripteurs, financeurs et aux institutions.

Adopté en décembre 2022, le plan vélo (2023-2028) vise à donner une impulsion nouvelle et plus affirmée aux actions vélo menées et soutenues par la Région Bretagne avec une réelle attention en direction des plus précaires.

La Région s'engage à faire plus :

Dès 2023

Engagement 8 - Dans les territoires peu dotés en offre de transport, la Région poursuivra son **soutien au lancement de plateformes de mobilité émanant des acteurs locaux**. Elle veillera à étoffer les moyens des structures déjà existantes pour leur permettre de mettre en place une offre de services répondant aux 3 besoins identifiés : conseil, formation et mise à disposition de moyens de locomotion.

Engagement 9 - La Région s'engage à proposer aux **plateformes de mobilité, mais aussi aux associations de solidarité, les véhicules et scooters de sa propre flotte** qui devront être remplacés et qui sortiront ainsi du parc « Région ».

A moyen terme

Engagement 10 - Pour utiliser la route et la voiture de façon plus partagée, la Région pourra accompagner **des porteurs de projets pour la mise en place de plateforme favorisant l'autopartage** et veillera à ce que des tarifs réduits y soient proposés aux bénéficiaires de la carte « Breizh-Go Solidaire ».

Engagement 11 - La Région souhaite accentuer et structurer ses actions en faveur du vélo à travers la réalisation de son **Plan régional vélo**, récemment adopté. Les actions de la Région seront diverses, en lien avec ses compétences propres (intermodalité, lycées, tourisme...) mais aussi à travers le soutien aux autres collectivités bretonnes. Si l'approche de la Région est d'abord environnementale avec des enjeux de développement des mobilités décarbonées, **une attention particulière sera portée en direction des plus précaires**.

Engagement 12 - La Région s'engage à **faciliter l'accès à l'information relative au micro-crédit solidaire pour l'achat d'un véhicule, sa location ou sa réparation**.

⁶ Association Recherche Travail

⁷ Association pour l'Insertion Sociale

1-3-2 Promouvoir le covoiturage du quotidien

La Région fait déjà :

La Région Bretagne est cheffe de file du projet OuestGo, le réseau des collectivités bretonnes et ligériennes qui soutiennent la plateforme de covoiturage solidaire du même nom. La plateforme OuestGo est une plateforme publique qui permet aux Bretonnes et aux Bretons de trouver des équipages de covoiturage pour leurs trajets du quotidien, ou à l'occasion, événementiels, mais également d'offrir des solutions de mobilité aux personnes éloignées de l'emploi ou de la formation.

Les collectivités conventionnent par exemple avec l'association Éhop qui anime le covoiturage en Bretagne. Grâce à un formulaire disponible sur OuestGo⁸ et à une ligne téléphonique dédiée (02 99 35 01 56), le dispositif permet aux personnes vulnérables de trouver un covoitureur ou une covoitureuse solidaire pour se rendre sur leur lieu d'emploi, de formation, d'entretiens, avec un taux de réussite d'environ 20% (par rapport aux 10 à 15% des opérateurs de covoiturage régulier classiques). Suite à une action de formation en septembre 2022, la plateforme Wimoov s'est également enregistrée comme structure accompagnante en février 2023. D'autres acteurs commencent à s'approprier l'outil OuestGo.

En 2021, 52% des EPCI bretons et 3 Départements ont conventionné avec l'association Éhop, et 86% des EPCI et tous les Départements adhéraient à OuestGo. Leur relais auprès des plateformes de mobilité solidaire permet d'apporter non seulement une solution technique mais un accompagnement humain aux personnes qui en ont besoin. Le dispositif fera l'objet d'une évaluation pour apprécier les usages effectifs de la plateforme et son adéquation aux besoins des plus précaires.

La Région s'engage à faire plus :

A moyen terme

Engagement 13 - La Région travaillera avec les plateformes de mobilité au développement du covoiturage solidaire.

⁸ <https://m.ouestgo.fr/#/carpools/solidary/home/request>

2- La Région se mobilise pour l'emploi de toutes et tous

Si la reprise économique de ces derniers mois a permis un net recul du chômage en Bretagne avec 6% de la population active sans emploi, les plus précaires, et tout particulièrement les femmes⁹, restent pourtant lourdement touché-e-s par le chômage de longue durée et demeurent éloigné-e-s de la formation : le marché de l'emploi étant très exigeant, il est parfois compliqué, pour des personnes vulnérables ou au parcours de carrière atypique, d'y (re)trouver leur place.

Dans un contexte de fortes tensions sur les recrutements, les personnes éloignées de l'emploi représentent pourtant un vivier de compétences à explorer pour répondre aux pénuries de main-d'œuvre.

La Stratégie Régionale des Transitions Economiques et Sociales (SRTES) qui intégrera notamment le futur Contrat breton pour la formation, l'orientation et l'évolution professionnelles (CPRDFOP) prendra en compte les nouveaux défis concernant les questions de formation avec l'ambition de garantir à chacune et à chacun les chances de réussite, de progrès et d'émancipation.

2-1 Lutter contre le décrochage scolaire

Chaque année, en Bretagne, plus de 3 000 jeunes sortent du système scolaire sans diplôme et sans qualification¹⁰. L'ambition régionale est bien de garantir un parcours de formation, et singulièrement pour les jeunes en situation de décrochage et de vulnérabilité.

La Région fait déjà :

Le Chantier 7 du CPRDFOP 2017-2022 « *Prévenir les ruptures de parcours et favoriser leur sécurisation* » soulignait l'importance de prévenir ou de remédier aux situations de décrochage en formation initiale sous statut scolaire comme en apprentissage. Afin de mieux connaître le phénomène du décrochage scolaire en Bretagne et ainsi adapter les politiques publiques menées au titre de la lutte contre les ruptures de parcours en formation initiale, le Conseil régional de Bretagne a lancé avec l'appui du GREF Bretagne, un observatoire du décrochage scolaire. Il s'agit ainsi de mieux saisir l'évolution du phénomène dans le temps comme les caractéristiques des décrocheurs et décrocheuses (genre, formation d'origine, propositions d'accompagnement, etc.). La construction de cet observatoire s'est faite en étroite collaboration avec les autorités académiques et l'Association régionale des Missions locales.

La responsabilité de la Région en matière d'information sur les métiers et les formations en direction des élèves et de leurs familles, des apprenti-e-s et des étudiant-e-s doit permettre de renforcer les choix d'orientation et la continuité des parcours de formation des jeunes. Avec le transfert d'une partie des missions de l'Onisep, la Région réalise et diffuse les guides d'aide à l'orientation (Je choisis mon CAP - Que faire après la 3^{ème}? - Que faire après le Bac?) et développe la plateforme numérique « *ideo.bretagne.bzh* », depuis septembre 2020 pour informer les Bretonnes et les Bretons à la recherche d'une formation, d'un métier ou d'une reconversion professionnelle.

⁹ Selon l'Observatoire des territoires « *au-delà des inégalités salariales, les femmes et les hommes n'ont pas un accès équivalent à l'emploi. Plus souvent exposées à de l'emploi précaire ou à temps partiel, elles sont confrontées à différents freins directs (formation, non-mixité de l'offre d'emploi) et indirects (mobilités, garde d'enfants, situation familiale) dans leur parcours vers l'emploi* ».

¹⁰ Source GREF Bretagne

Dans un souci de répondre au mieux aux attentes de ses usager·e-s, la plateforme numérique Idéo a évolué avec la mise en place de nouvelles rubriques, dont un espace visant à faciliter la mise en relation de chef·fe-s d'entreprises et de jeunes pour faciliter les stages et l'apprentissage. Rappelons, qu'en mars 2021, les membres du bureau de la Conférence sociale de Bretagne (État, Région, syndicats, patronat) se sont engagés, dans une déclaration commune, à offrir le maximum de propositions de stages, de formations et d'emplois aux jeunes breton·ne-s.

La Région s'engage à faire plus :

Dès 2023

Engagement 14 - L'accès à l'information est un défi permanent notamment pour les personnes les plus éloignées. Aussi, la Région veillera, en lien avec ses partenaires, à **développer le repérage des jeunes apprenti·e-s en situation de décrochage** et renforcer l'implication des acteurs territoriaux de l'apprentissage et leur articulation avec les Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD). Elle encouragera par ailleurs l'élargissement des partenariats des PSAD pour favoriser l'identification des jeunes et ouvrir les possibilités d'accompagnement, en particulier avec les acteurs du médico-social.

Engagement 15 - Afin de mieux faire connaître le service public d'information et d'aide à l'orientation en Bretagne, la Région Bretagne **mettra en place une communication spécifique en direction des professionnel·le-s et des usager·e-s les plus éloigné·e-s.**

A moyen terme

Engagement 16 – En lien avec les autorités académiques, la Région contribuera à l'**outillage des établissements scolaires afin que chacun ait une meilleure connaissance des dispositifs à la disposition des jeunes en rupture scolaire.** Elle veillera aussi à communiquer plus activement encore auprès des acteurs de la prévention et de l'intervention en milieu scolaire en lien avec la Mission de lutte contre le décrochage scolaire et la Mission d'insertion des jeunes de l'enseignement catholique.

Engagement 17 – La Région **mettra en place des espaces Idéo éphémères sur l'ensemble du territoire** régional en lien avec ses partenaires, en visant particulièrement les zones blanches dépourvues en offre de service public, dans les territoires ruraux et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Engagement 18 - Forte de l'expérience réussie du micro lycée Victor et Hélène Basch¹¹ à Rennes, et au vue des demandes importantes de jeunes en attente d'intégrer un tel dispositif, la Région encouragera, en lien avec le Rectorat, l'**implantation de nouveaux micros lycées.**

En fonction des besoins repérés sur les territoires, et sans se substituer aux financements académiques, elle veillera à ce que les jeunes concerné·e-s puissent effectivement bénéficier des dispositifs d'aide aux projets éducatifs comme Karta ou les aides à la mobilité internationale.

2-2 Accompagner les personnes en situation de vulnérabilité vers les formations et l'emploi

La Région fait déjà :

Afin de redonner confiance aux personnes éloignées de l'emploi et de la formation et les aider à développer leurs compétences, à valoriser leurs expériences professionnelles, à accéder à une formation

¹¹ Afin de lutter contre le décrochage scolaire, un micro lycée rattaché au lycée Victor et Hélène Basch à Rennes a ouvert ses portes en septembre 2017. Il permet à des jeunes motivés et volontaires ayant interrompu leur scolarité depuis au moins 1 an de préparer un baccalauréat au sein d'une structure spécifique.

qualifiante ou directement à l'emploi, la Région a développé la gamme PREPA intégrant plusieurs prestations de formation : Prépa Clés (pour la remise à niveau des connaissances de base), Prépa Projet (pour accélérer son projet professionnel), et Prépa Avenir (pour valoriser son potentiel professionnel).

La Région aide les Bretonnes et les Bretons à chaque étape de leur parcours vers l'emploi : découverte des métiers, formation professionnelle, aide financière à la formation et aide à la mobilité.

Des actions particulières sont menées dans le domaine maritime ; il s'agit de répondre aux besoins en emplois et en compétences des entreprises du secteur maritime, de faire de la mer une ressource créatrice d'emplois et d'amener les jeunes à s'orienter vers les métiers de la mer. Des actions particulières sont également menées pour développer l'apprentissage dans les métiers maritimes et notamment les métiers embarqués, et pour favoriser le retour à l'emploi des personnes vulnérables. Il faut également souligner ici le soutien apporté par la Région aux personnes liées à l'emploi maritime et qui peuvent être en situation de vulnérabilité, que ce soit pour l'accueil des marins en escale dans nos ports, ou le versement d'une aide spéciale aux familles des marins péris ou disparus en mer.

Par ailleurs, la Région a apporté son soutien aux territoires labellisés « zéro chômeurs de longue durée ». A ce jour cinq territoires bretons sont labellisés : Pipriac/Saint-Ganton, Vannes (Ménimur), Centre Ouest-Bretagne (8 communes¹²), Rennes (Le Blosne), et Saint-Thégonnec Loc Eguiner

Alors que la crise Covid a révélé une fracture digitale et des inégalités territoriales d'accès à la formation, la Région et l'Etat ont décidé d'unir leurs efforts, via un appel à projets, qui court jusqu'au 30 septembre 2023, pour soutenir le développement de l'activité de formation dans les tiers-lieux en Bretagne. Cet appel à projets cherche à diversifier les lieux de formation pour en renforcer l'accessibilité. Un soutien plus important sera accordé aux projets qui se déploieront sur des territoires sous-dotés en offre de formation notamment les territoires ruraux ou les quartiers prioritaires de la politique de la ville et aux projets tenant compte de la situation particulière des personnes (handicap, problèmes de santé, personnes très éloignées de l'emploi...).

Dans le cadre de la Stratégie Régionale des Transitions Economiques et Sociales (SRTES), l'action régionale restera particulièrement active avec une attention toute particulière aux plus fragiles et aux demandeurs et demandeuses d'emploi de longue durée avec la volonté de leur proposer un parcours sans rupture.

La Région s'engage à faire plus :

Dès 2023

Engagement 19 – La Région établira une évaluation de **l'aide financière délivrée aux personnes inscrites sur les dispositifs de formation continue** (PREPA et QUALIF Emploi) et des propositions d'évolution de cette aide aux personnes les plus en difficultés.

A moyen terme :

Engagement 20 – Dans le domaine des **formations sanitaires et sociales** et en complément de ses prérogatives réglementaires, la Région proposera, au second semestre 2024, de nouvelles **modalités d'accompagnement financières des élèves et des étudiant·e·s** en prenant mieux en compte leur situation sociale à leur entrée en formation.

¹² Lescouët-Gouarec, Plélauff, Plouguernevel, Rostrenen, Langoëlan, Guémené-sur-Scorff, Locmalo, Ploërdut.

Engagement 21 - Dans les zones peu dotées de ressources pour les personnes en recherche d'une insertion professionnelle, la Région **mettra en place, dans certains tiers lieux, des permanences qui pourront être assurées par les animateurs emploi /formation / orientation**, ou déployer des espaces Idéo en lien avec ses partenaires.

Engagement 22 - La Région **encouragera les organismes de formation à avoir recours au déploiement des « open badges »**, outils numériques utilisés pour confirmer l'acquisition d'aptitudes, de connaissances ou de compétences qui ne sont pas reconnues par un diplôme ou une certification formelle.

Engagement 23 – En partenariat avec les acteurs institutionnels, la Région apportera son soutien, sous forme d'expérimentations, à la **mise en place, par les structures d'Insertion par l'Activité Economiques (SIAE), du dispositif "Premières Heures"** en direction des personnes en situation de grande exclusion sociale. Ce dispositif propose un accompagnement à la reprise progressive d'une activité professionnelle. Elle poursuivra également son soutien à la formation des salarié-e-s de l'IAE en vue de leur intégration dans l'emploi.

Engagement 24 - L'illettrisme concernerait 150 000 à 200 000 adultes de 18 à 65 ans dans la région. Des femmes et des hommes ne parvenant pas à lire et à comprendre un texte portant sur des situations de vie quotidienne. La Région **poursuivra son implication dans la mise en œuvre du Plan régional et de prévention de lutte contre l'illettrisme**, signé en 2021, en proposant des parcours de formation adaptés aux personnes en situation d'illettrisme et en favorisant une animation territoriale de l'ensemble des acteurs impliqués. Ces actions incluent l'accompagnement des personnes.

Engagement 25 - Afin d'améliorer l'insertion sociale et professionnelle des **personnes, majoritairement des femmes, à la tête de familles monoparentales, la Région favorisera la mise en place d'actions expérimentales sur les territoires visant à réduire leurs activités en termes de « sous-emploi »** et à agir contre leur précarité. Pour ce faire, elle s'appuiera sur l'expérimentation dite « Non recours des familles en situation de monoparentalité » mise en œuvre dans le quartier politique de la ville de Redon, s'inspirera de ces enseignements pour déployer les leviers éventuels dans sa politique formation.

Engagement 26– Parce que des parents, souvent les femmes, renoncent parfois à se former en raison des contraintes familiales, la Région **encouragera les organismes de formation à adapter leurs horaires ou à mettre en place des initiatives innovantes** telles que des crèches éphémères afin de lever le frein lié à la garde d'enfants.

2-3 Favoriser le lien avec les acteurs à l'échelle des bassins de vie

La lutte contre le chômage doit continuer de mobiliser l'ensemble des partenaires, institutionnels, sociaux, économiques... et s'engager, dans un souci d'efficacité, à l'échelle des territoires. En agissant de façon concertée au plus près des besoins, l'ensemble des acteurs est en capacité de relever les nombreux défis : identifier les personnes les plus éloignées, repérer au plus tôt le décrochage scolaire, les difficultés de recrutement, la mobilité, l'évolution des compétences, le chômage de longue durée... Alors que les fractures territoriales et sociales ne cessent de se creuser, chacun a un rôle à jouer dans ses propres compétences et responsabilités.

La Région fait déjà :

Pour faire plus et mieux en faveur des Bretonnes et des Bretons en insertion et en recherche d'emploi, les Métropoles de Brest et Rennes, les Départements et la Région ont uni leurs forces et leurs moyens pour construire un service public de l'insertion, de la formation et de l'emploi breton et éviter ainsi que les plus fragiles soient contraints de solliciter l'action de trois niveaux de collectivités : la Région, en charge du soutien au développement économique et de la formation professionnelle ; les Départements, responsables de l'insertion et notamment chargés de la coordination des diverses interventions dans le cadre d'un Programme Départemental d'Insertion décliné en Pacte Territorial d'Insertion ; les Métropoles, au croisement de ces problématiques, qui traitent aussi bien du développement économique local que de l'insertion (au travers des PLIE¹³).

Signée en juin 2019, la Convention Territoriale d'Exercice Concerté des Compétences Insertion – Emploi – Formation en Bretagne posait comme objectif la différenciation et la simplification de l'action publique dans les domaines, de l'insertion, de la formation et de l'emploi. Cette convention a préfiguré la mise en place d'un service public de l'emploi, de la formation et de l'insertion (SPIE) – expérimenté depuis 2020 – pour les plus fragiles (ici, les allocataires du revenu de solidarité active ainsi que les jeunes sans qualification), en lien avec les autres partenaires concernés, au premier rang desquels figurent l'Etat mais aussi Pôle Emploi, les Missions locales, la Caisse d'allocations familiales, les CCAS...

Cette expérimentation vise à ce que toutes les structures appelées à intervenir dans le parcours vers l'emploi d'une personne se coordonnent et simplifient ses démarches autour de trois enjeux : faciliter l'entrée de la personne dans le parcours, assurer le suivi tout au long du parcours, veiller à ce que l'ensemble de l'offre d'accompagnement « insertion-emploi-formation » soit davantage co-construite et partagée pour un service « sans rupture », c'est-à-dire permettant de bénéficier de l'action publique de manière simple, aisée et continue.

La Bretagne a en ce sens préfiguré les objectifs en cours de développement dans le cadre de France Travail visant à un accompagnement renforcé des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Les Commissions Territorialisées Emploi Formation : un échelon pertinent

Mises en place en 2016, à l'initiative de la Région Bretagne et de l'Etat, les Commissions Territoriales Emploi Formation (CTEF) jouent pleinement leur rôle de coordination, d'animation des politiques publiques emploi-formation sur les territoires : établissement d'un diagnostic partagé, priorisation des actions à mener, accompagnement de projets expérimentaux notamment en matière de mobilité, d'accès au logement, de formations en proximité avec les besoins des entreprises...

Ce sont aujourd'hui 14 commissions au niveau des bassins de vie co-pilotées par le ou la sous-préfet-e et un-e conseiller-e régional-e. Elles associent les EPCI, les partenaires sociaux et dorénavant les Départements dans le cadre de 4 territoires d'expérimentation de Commissions territoriales emploi formation insertion (Brest, Auray/Vannes, Redon/Vallons de Vilaine, Saint-Brieuc).

Les différents acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion participent aux travaux des CTEF/I dans le cadre de groupes projets dédiés.

La Région s'engage à faire plus :

A moyen terme

Engagement 27 - En lien avec les différents niveaux de collectivités, la Région **contribuera à favoriser l'interopérabilité des outils numériques : Dora, Soliguide, Idéo, Platoss¹⁴...** afin que le citoyen-ne s'y retrouve facilement et pour donner accès aux carnets de bord des personnes aux opérateurs.

¹³ Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi

¹⁴ Plateforme régionale d'observation sanitaire et sociale

3- La Région se mobilise pour lutter contre la précarité alimentaire

L'accès régulier à une alimentation de qualité, adaptée aux besoins de chacun, est un enjeu majeur de santé publique et une question d'égalité de dignité. Malheureusement trop souvent cet accès constitue la première variable d'ajustement du budget des ménages les plus en difficulté.

Avec la crise sanitaire, le nombre de personnes ayant recours à l'aide alimentaire n'a cessé d'augmenter. Les principaux réseaux de l'aide alimentaire en Bretagne ont enregistré, entre 2021 et 2022, une augmentation de plus de 50% de bénéficiaires avec l'arrivée de nouvelles personnes qui étaient jusque-là inconnues des réseaux : des étudiant·e-s, des foyers monoparentaux dont beaucoup de femmes seules avec enfants, des travailleurs et travailleuses précaires... La moitié des bénéficiaires des Restos du cœur a moins de 25 ans. Les volumes distribués par les banques alimentaires ont augmenté de 70% en deux ans.

Ce constat inquiétant interpelle la Région et l'invite à poursuivre son action en direction des principaux réseaux de l'aide alimentaire, en lien avec l'Etat au sein notamment du Comité régional de l'alimentation (CRALIM) de Bretagne qui s'est réuni pour la première fois en mars 2021, en présence d'une cinquantaine d'acteurs régionaux, représentant l'ensemble de la filière et les consommateurs. Instance locale de concertation instaurée par la loi EGALim, le CRALIM est tout particulièrement chargé d'examiner les questions relatives à la mise en œuvre du Plan National pour l'Alimentation (PNA). Parmi les priorités affichées en Bretagne : la justice sociale, la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'éducation à l'alimentation.

La Région a souhaité, en lien avec l'Etat, structurer durablement la coordination des acteurs de l'aide alimentaire. A cet effet, une instance resserrée de partage et d'échange a été mise en place en 2022 afin de favoriser la coordination, la mutualisation, et la complémentarité des opérateurs. Cette instance s'est réunie à trois reprises au cours de l'année 2022.

3-1 Soutenir les principaux réseaux de l'aide alimentaire

Banques alimentaires, Restaurants du Cœur, Secours populaire, Croix rouge, Secours catholique, épiceries sociales et solidaires... La Bretagne a la chance de disposer de nombreux acteurs de distribution de l'aide alimentaire mobilisés avec compétence, disponibilité et dévouement sur l'ensemble du territoire. Ces derniers assurent leur mission d'aide aux plus démunis en multipliant leurs actions pour toucher toutes celles et tous ceux qui en ont besoin.

La Bretagne compte aujourd'hui 281 points de distribution de l'aide alimentaire¹⁵. Néanmoins certains territoires, notamment ruraux, restent sous-dotés. On constate, par ailleurs, que certains points de distribution sont peu ou pas adaptés et nécessitent des travaux de rénovation pour que les bénévoles exercent leurs engagements dans les meilleures conditions possibles et pour assurer des conditions d'accueil dignes et adaptées aux besoins des personnes accueillies. Il s'agit de faire de ces points de distribution de véritables lieux de vie, d'échanges, de dialogue, de solidarité afin de bannir tout sentiment de stigmatisation et d'accompagner les démarches d'insertion.

¹⁵ Ces points ont tous reçu une habilitation par les services de l'Etat en région (janvier 2021). Les initiatives portées par les CCAS/CIAS ne sont pas comptabilisées dans ces 281 points de distribution.

La Région fait déjà :

Dans le cadre de la convention d'appui Etat/Région à la lutte contre la précarité¹⁶, la Région a apporté depuis 2020 un soutien financier substantiel aux principaux réseaux de l'aide alimentaire pour les aider à faire face à une augmentation importante des demandes et pour les accompagner au mieux notamment dans la réalisation de travaux, l'achat de véhicules ou encore la création de nouveaux centres d'accueil. Un soutien a aussi été apporté aux réseaux qui ont mis en place de nouveaux points de distribution alimentaire dans les zones faiblement pourvues, et qui ont initié des démarches d'aller-vers les plus précaires.

Concernant les produits de la mer, le soutien à l'association les Paniers de la Mer participe à l'atteinte de trois objectifs : valoriser les produits halieutiques invendus, former aux métiers du mareyage des personnes éloignées de l'emploi, fournir aux Banques alimentaires des produits de la mer de qualité.

Afin de mieux identifier les zones blanches peu pourvues ou dépourvues de points de distribution de l'aide alimentaire, le Conseil régional accompagne les travaux de la DREETS¹⁷ en lien avec la DRAAF¹⁸, l'ARS¹⁹ et le réseau des PAT²⁰ pour la mise en place d'une cartographie interactive, à disposition des professionnels, recensant, à l'échelle de la Bretagne, les différents points de distribution de l'aide alimentaire, en identifiant les zones d'intervention, les centres itinérants et en intégrant les initiatives portées par les CCAS et CIAS.

La Région s'engage à faire plus :

Dès 2023

Engagement 28 - La Région soutiendra, dans le cadre de la convention Etat-Région d'appui à la lutte contre la précarité, **l'aménagement des points de distribution alimentaires** des principaux réseaux de l'aide alimentaire pour assurer des conditions d'accueil dignes et adaptées aux attentes des personnes accueillies et permettre aux bénévoles d'exercer, dans les meilleures conditions, leurs missions d'écoute et de solidarité. Il s'agira de faire de ces points de distribution de véritable lieu de vie et d'échanges pour un accompagnement digne et le plus global possible de la personne accueillie.

Engagement 29 - Une attention particulière sera portée, dans le cadre de la convention Etat-Région d'appui à la lutte contre la précarité, à **l'acquisition d'équipements par les principaux réseaux** de l'aide alimentaire permettant d'améliorer le fonctionnement de la structure, d'alléger la pénibilité des tâches, d'optimiser les conditions d'accueil des bénévoles, chevilles ouvrières de cette dynamique de solidarité sociale.

Engagement 30 - La Région encouragera, dans le cadre de la convention Etat-Région d'appui à la lutte contre la précarité, **l'acquisition, par les associations de solidarité, de véhicules en meilleur état et moins polluants**. Aussi, elle étudiera la possibilité d'un soutien financier permettant aux principaux réseaux de l'aide alimentaire de « rouler propre » et d'inscrire ces achats dans une démarche globale respectueuse de l'environnement.

¹⁶ Convention d'appui à la lutte contre la précarité alimentaire signée en novembre 2020 suivie d'un avenant signé en décembre 2021 et d'une nouvelle convention votée en commission permanente le 7 novembre 2022.

¹⁷ DREETS – Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités.

¹⁸ DRAAF – Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt en Bretagne.

¹⁹ ARS – Agence Régionale de Santé.

²⁰ PAT – Projets Alimentaires Territoriaux.

A moyen terme

Engagement 31 – La Région proposera aux centres de distribution de l'aide alimentaire d'envisager des actions conjointes visant à **développer l'éducation aux produits alimentaires**, en favorisant notamment la confection de repas avec les bénéficiaires à partir des produits issus des centres de distribution.

Engagement 32 - La Région veillera, en lien avec ses partenaires, à **mettre à la disposition des plus fragiles l'information relative à la localisation et aux horaires d'ouverture des points de distribution** la plus à jour et la plus complète possible et compréhensible par tous (Facile à lire et à comprendre FALC).

3-2 Favoriser l'accès à des produits locaux de qualité en circuit court et lutter contre le gaspillage alimentaire

En Bretagne, l'offre de produits agricoles est abondante et elle peut satisfaire aux besoins de l'aide alimentaire. Notre région, première région agricole et agroalimentaire, dispose, plus qu'aucune autre, d'un maillage d'exploitations agricoles diversifiées et d'industries de l'agroalimentaire particulièrement nombreuses et très investies autour du don alimentaire. Il apparaît cependant que des moyens dédiés soient indispensables pour rapprocher l'offre des besoins.

Avec les démarches de lutte contre le gaspillage alimentaire, les réseaux d'aide alimentaire connaissent aujourd'hui des difficultés accrues pour s'approvisionner auprès des grandes et moyennes surfaces. De fait, elles sont de plus en plus amenées à se tourner vers les sites de production ; générant ainsi des nouveaux besoins à leur niveau en matière d'acheminement de ces produits.

La Région fait déjà

Dans le cadre de l'avenant à la convention d'appui Etat/Région à la lutte contre la précarité adopté en décembre 2021, l'Etat et la Région ont accompagné la réalisation d'une enquête régionale visant à établir un état des lieux précis des dons réalisés par l'Industrie Agroalimentaire en lien avec l'Association Bretonne des Entreprises Agroalimentaires (ABEA). Cet état des lieux, qui nous sera communiqué au cours de l'année 2023, permettra de structurer et de favoriser le don alimentaire des entreprises agroalimentaires et coopératives bretonnes. Il sera accompagné d'un guide pratique sur le don alimentaire à destination des entreprises afin que celles-ci puissent disposer des coordonnées, territoire par territoire, des acteurs et de leurs spécificités.

La Région s'engage à :

Dès 2023

Engagement 33 – Dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la précarité, la Région **encouragera la mise en relation des producteurs locaux et des points de distribution** de l'aide alimentaire pour fournir à nos concitoyens les plus en difficultés des produits alimentaires de proximité et de qualité. Aussi, elle se mobilisera pour mieux faire connaître la plateforme numérique Solaal²¹ auprès des producteurs et des associations de l'aide alimentaire.

²¹ SOLAAL - Association reconnue d'intérêt général, qui facilite le lien entre les donateurs des filières agricole et les associations d'aide alimentaire.

Engagement 34 – Dans le cadre de sa compétence lycées, la Région **encouragera le don de denrées alimentaires non consommées de ses restaurants scolaires au bénéfice de jeunes de l'établissement et/ou vers les associations d'aide alimentaire.**

Engagement 35 - La Région continuera d'**encourager les entreprises à développer leur volet RSE²²** tout en portant une attention toute particulière autour de la précarité et à nouer ainsi des partenariats avec des associations et des structures de solidarité via notamment du mécénat de compétences... en s'inspirant notamment de l'expérimentation réussie « Traits d'unions » coordonnée par la CRESS²³.

3-3 Porter une attention toute particulière aux jeunes et aux personnes en formation

3-3-1 Une tarification de justice sociale dans les restaurants scolaires des lycées publics et le « Bien manger pour tous »

La Région fait déjà :

La Région a adopté en avril 2022 le principe d'une tarification régionale unique et solidaire adossée au quotient familial. Ainsi, depuis septembre 2022, la Région propose des tarifs différenciés, notamment au bénéfice des ménages les plus modestes, sans renoncer à l'exigence qualitative inhérente à la politique du « Bien manger pour tous ». Aujourd'hui, avec la mise en place de ce tarif progressif, qui oscille entre 2.70 et 4.30 euros, 47 % des familles paient moins cher le repas dans nos restaurants de lycées.

Dans le cadre de la feuille de route "S'engager pour le bien manger pour tous" de la Breizh Cop adoptée en novembre 2019, la Région accompagne les lycées publics bretons autour de la fiabilisation des données sur la qualité et l'origine des denrées alimentaires, l'évolution des pratiques d'achat, la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'éducation alimentaire des élèves. Les résultats de la démarche sont encourageants avec une progression significative des achats des denrées sous signe de qualité et issus des filières « bio » ; par ailleurs, les objectifs de la loi EGalim sont en passe d'être atteints avec plus de 29% de produits durables dans la composition des menus, dont plus de 19% de produits bio.

La Région s'engage à faire plus :

A moyen terme

Engagement 36 - Sensibiliser les lycéen-ne-s, les étudiant-e-s, les personnes en formation au « bien manger », à la qualité nutritionnelle des aliments. La Région, en s'appuyant sur l'expertise des personnels régionaux des services de restauration des lycées, **diffusera différents documents sur la production de repas simples, équilibrés et à petits budgets.**

²² RSE - Responsabilité Sociale de l'Entreprise.

²³ CRESS – Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire.

3-3-2 Un accompagnement des étudiant·e-s en difficulté

La Région fait déjà :

Dans le contexte de crise sanitaire, la Région s'est pleinement mobilisée pour soutenir les étudiant·e-s dont les conditions de vie ont été particulièrement difficiles. Aussi, la collectivité a accordé au CROUS une aide exceptionnelle de 1,5M€ pour permettre aux étudiant·e-s les plus en difficultés de s'alimenter au quotidien et de disposer de produits d'hygiène. Au-delà de l'achat de denrées et de produits de première nécessité pour approvisionner les 4 épiceries solidaires de Rennes et Brest, le soutien du Conseil régional au Crous a permis de financer des bons d'achat utilisables dans la grande distribution pour les jeunes dispersé·e-s sur le territoire, là où la distribution de colis n'est pas organisée.

En 2022, une première étape de dialogue et de concertation a été conduite au travers des rendez-vous de la vie étudiante, organisés en octobre à Saint-Brieuc. Le premier semestre 2023 permettra de stabiliser les modalités d'actions qui seront mises en place par la Région Bretagne, autour de l'engagement étudiant et de l'amélioration des conditions de vie des étudiant·e-s, en complémentarité et articulation avec les actions menées par les établissements d'enseignement supérieur, par le CROUS et par les collectivités.

La Région s'engage à faire plus :

A moyen terme

Engagement 37 – En lien avec les partenaires institutionnels, la Région sensibilisera les principaux réseaux et associations de l'aide alimentaire à développer leurs actions en direction des étudiant·e-s les plus précaires dans les campus/territoires aujourd'hui moins bien pourvus. Elle veillera ainsi à favoriser l'interconnaissance des acteurs qui interviennent sur le champ de l'aide alimentaire.

4- La Région se mobilise pour une meilleure qualité de vie, au quotidien, des personnes les plus démunies

4-1 Lutter contre les logements indignes et insalubres et favoriser la construction de logements sociaux

En 2018, la Bretagne comptait 1 938 500 logements²⁴ dont 144 800 logements vacants et 63 000 potentiellement indignes²⁵ selon la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne (DREAL Bretagne). Par ailleurs, aujourd'hui plus de 200 000 ménages bretons se retrouvent en vulnérabilité énergétique et plus de 85 000 personnes sont actuellement en attente d'un logement social selon l'Association régionale des organismes de logement social en Bretagne (ARO HLM). En 2013, d'après les chiffres de la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL), la Bretagne comptait un peu plus de 8 000 personnes sans-abris.

Le logement est la première préoccupation des Bretonnes et des Bretons qui, en moyenne, y consacrent au moins 20% de leurs revenus. La crise sanitaire a affecté plus durement le quotidien des ménages déjà en situation de mal-logement, mais a aussi fait basculer, au moment des confinements, ceux dont les ressources dépendaient de contrats intérimaires ou à durée déterminée.

Le 28^{ème} rapport de la Fondation Abbé Pierre sur l'état du mal-logement en France, publié en février 2023, tire la sonnette d'alarme : « *la période qui s'ouvre devant nous menace de voir augmenter les indicateurs de la pauvreté et requiert une mobilisation collective d'autant plus forte pour lutter contre le sans-abrisme et le mal-logement* ».

Avec l'augmentation du coût de l'énergie, beaucoup de ménages ont d'ores-et-déjà des difficultés à payer les factures quand d'autres renoncent à se chauffer. En milieu rural, 20 à 25% des logements, pour la plupart des propriétaires occupants, sont en précarité énergétique.

Sur les 185 000 logements sociaux HLM en Bretagne, un peu plus de 25 000, soit 13% du patrimoine bâti, se classent dans les catégories E, F ou G du diagnostic de performance énergétique.

Une nouvelle politique régionale habitat et logement sera présentée en 2023. Elle formalisera les engagements du Conseil régional en faveur d'un accès à un logement à proximité des lieux de vie et de travail. Cette politique veillera à prendre en compte les enjeux de précarité.

La Région fait déjà :

Si la Région n'a pas de compétence propre en matière de logement, elle intervient depuis de nombreuses années aux côtés des 60 intercommunalités bretonnes. C'est notamment dans le cadre sa politique partenariale avec les territoires (Contrats de partenariat) puis du dispositif « Bien Vivre partout en Bretagne », de ses politiques de soutien au renouvellement urbain dans les quartiers de la politique de la ville, à la revitalisation de centres-bourgs et centres-villes ou du soutien aux îles qu'elle contribue chaque année financièrement à enrichir et diversifier l'offre de logements. La Région apporte notamment son soutien au locatif social en accompagnant les bailleurs et les collectivités à la production de logements sociaux type PLAI²⁶ et PLAI Accompagné²⁷ et PLAI Plus.

²⁴ Chiffres de l'Insee de septembre 2022

²⁵ Logement indigne : logement dans lequel manque au moins un élément de confort de base : eau courante, WC intérieur, coin cuisine, chauffage rudimentaire, façade très dégradée.

²⁶ Prêt Locatif Aidé d'Intégration, sont attribués aux locataires en situation de grande précarité.

²⁷ Logements très sociaux à bas niveau de quittance.

Par ailleurs, depuis une vingtaine d'années, la Région pilote le déploiement de services locaux d'information gratuite, de conseils individuels neutres, et d'accompagnement des propriétaires privés pour la rénovation énergétique de leur logement. Depuis le 1^{er} janvier 2020, ce déploiement s'organise dans le cadre du programme national de financement SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique), qui vise les ménages (propriétaires de leur logement) et les acteurs du « petit tertiaire privé » (TPE, commerces, bureaux, restaurants...). Un nouveau dispositif, piloté par l'ANAH (Agence nationale de l'amélioration de l'habitat), devrait prendre la suite du programme SARE à compter de janvier 2024.

Dans le cadre de l'avenant Etat/Région à la convention d'appui à la lutte contre la précarité, signé entre la Région et l'Etat en fin d'année 2021, une expérimentation « Zéro abandon en Centre Ouest Bretagne » portée par l'Alecob²⁸ en lien avec la Fondation Abbé Pierre est actuellement en cours. Ce fonds d'urgence permet d'aider les ménages les plus en difficulté -repérés et accompagnés- à financer les interventions et travaux afin d'améliorer la qualité du logement et réaliser ainsi des économies d'énergie : changement de fenêtres, de portes, de ballon d'eau chaude, isolation thermique, réparation de toitures...

La Région s'engage à faire plus :

Dès 2023 :

Engagement 38 – La Région va **construire une nouvelle politique de l'habitat et du logement**, en lien notamment avec les acteurs concernés, dont ceux de la solidarité et veillera à actionner les leviers à sa disposition pour tenir compte de la situation des personnes en situation de précarité.

Engagement 39 - Après l'expérimentation réussie mise en place à Dinard et à Lamballe, la Région continuera de **mettre à la disposition des communes ou intercommunalités, des places dans certains internats de ses lycées, inoccupées pendant l'été**, afin que les collectivités bretonnes puissent y loger des travailleurs et travailleuses saisonnier·e·s, confronté·e·s à la difficulté de se loger en période estivale.

4-2 Permettre aux populations les plus fragiles de prendre soin de leur santé

La santé est un enjeu prioritaire qui est au cœur du débat social et des préoccupations de nos concitoyen·ne·s. Le droit d'être soigné·e sans discrimination, quelle que soit sa condition économique et sociale, et de bénéficier d'une vie décente est un droit fondamental. Il est fondé sur l'égalité dans l'accès aux soins, aux institutions, à la prévention et à un environnement sain.

La crise sanitaire liée au Covid a révélé combien les Bretonnes et les Bretons et les territoires n'étaient pas égaux en matière de santé. Tou·te·s n'ont effectivement pas été exposé·e·s et impacté·e·s de la même façon par la pandémie selon leur situation professionnelle, leur logement et/ou leur structure familiale. Cette crise a décuplé les situations d'isolement, de ruptures de droits et de soins et aggravé l'état de santé des catégories socioprofessionnelles les moins favorisées ou encore celles vivant en promiscuité.

Un·e Breton·ne sur cinq a déjà renoncé à se soigner. Si le non-recours n'est pas synonyme de renoncement, un taux élevé de non-recours sur une période longue (24 mois, 12 mois pour les populations âgées de plus de 55 ans), même pour une simple visite de contrôle, doit alerter à l'échelle d'un territoire et orienter la politique de santé publique vers ces populations. Si globalement le non-recours aux soins est plutôt rare en Ille-et-Vilaine et dans le nord du Finistère, en revanche, les Côtes-

²⁸ Agence locale de l'énergie en Centre Ouest Bretagne.

d'Armor et le Morbihan sont plus touchés, notamment vers la partie centrale de la Bretagne, et en particulier l'ouest de celle-ci.

Dans le cadre des travaux relatifs à l'élaboration du futur Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS) piloté par l'ARS, le Conseil régional veillera à interpellier l'Etat sur les enjeux d'accès à la santé, notamment pour les plus précaires.

La Région fait déjà :

Bien que la santé soit un champ de compétences de l'Etat et de l'Assurance maladie, la Région s'est engagée dès 2005, de manière volontariste, en faveur de la promotion de la santé des Bretons à l'aune de ses différentes compétences (formation, économie, lycées, transports, environnement, aménagement). Elle s'est également associée au co-pilotage du Plan Régional Santé Environnement (PRSE) aux côtés de la Préfecture de région et de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

La Région s'est par ailleurs engagée à lutter contre la précarité menstruelle et à faciliter l'accès des lycéennes à des produits coûteux mais de première nécessité, en équipant, dans un premier temps, les lycées volontaires de distributeurs gratuits de protections féminines. Une douzaine d'établissements a ainsi été dotée en 2021. La Région a souhaité étendre cette expérimentation en 2022 et financer l'installation de distributeurs dans l'ensemble des lycées bretons (publics et privés).

La Région s'engage à faire plus :

Dès 2023

Engagement 40 – La Région va **élaborer une nouvelle politique de santé** en ayant une attention vigilante à l'égard des personnes les plus précaires.

A moyen terme

Engagement 41 - La Région **incitera les partenaires du plan Sport Santé Bien Etre à promouvoir auprès notamment des résident.e-s des centres d'hébergement en réinsertion sociale la communication sur les bienfaits du sport**. Elle orientera les personnes les plus vulnérables qui souhaitent reprendre une activité physique vers les maisons sport santé locales.

5- La Région se mobilise pour un meilleur accès aux services, aux droits et à une vie sociale, culturelle et sportive

5-1 Faciliter la participation à la vie culturelle, favoriser l'accès aux sports et aux loisirs

La culture constitue un véritable tremplin permettant aux personnes les plus en difficulté de reprendre confiance et de s'émanciper. De nombreuses études, dont les travaux de l'Observatoire des inégalités, ont prouvé que les personnes investies dans une démarche culturelle ont pris conscience de leur potentiel et révélé leur personnalité ; ce qui a élargi leur spectre professionnel et leur a ouvert de nouvelles perspectives d'affirmation de soi (attitude, présentation, maîtrise des entretiens...).

La Région fait déjà :

Dans le cadre de l'avenant relatif à la lutte contre la précarité, signé entre la Région et l'Etat en fin d'année 2021, un appel à mobilisation intitulé « Cultur'Actions Solidaires » a été lancé par la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) en direction des structures d'accueil, d'hébergement et d'insertion et en lien avec les structures culturelles des territoires. 16 projets ont été soutenus pour un montant total de plus de 46 000 euros et plus de 600 personnes ont été sensibilisées aux pratiques culturelles (artistique, scientifique, patrimonial, citoyenne, linguistique...). Cet appel à manifestation a aussi permis de favoriser la participation citoyenne d'un plus grand nombre et de contribuer à faire émerger des compétences, à nourrir l'estime de soi, à construire des repères.

Au-delà de ce dispositif, de nombreuses initiatives sont aujourd'hui portées dans les territoires afin d'encourager les personnes les plus éloignées à participer à la vie culturelle, sportive et à disposer de loisirs.

La Région s'engage à faire plus :

Dès 2023

Engagement 42 - Forte de l'expérimentation réussie menée à travers l'appel à mobilisation « Cultur'Actions solidaires », la Région portera une attention particulière, sur le mandat, à ce que les personnes les plus précaires puissent **participer à la vie culturelle**.

A moyen terme

Engagement 43 – La Région étudiera la faisabilité d'initier des actions visant à faciliter l'accès des personnes les plus précaires à la **pratique d'une activité physique et sportive** (dans l'esprit du dispositif « Cultur'Actions solidaires »).

Engagement 44 - Afin de favoriser l'accès à la pratique physique et sportive des personnes qui en sont le plus éloignées, la **Région incitera les ligues régionales et leurs clubs affiliés à pratiquer une tarification sociale sur le prix des adhésions**. Elle accompagnera les initiatives des ligues régionales et des clubs de haut niveau en faveur des plus précaires.

5-2 Encourager les séjours mer/nature et les départs en vacances

Les départs en vacances, y compris en proximité, ont des effets bénéfiques pour les jeunes en précarité et les personnes isolées : ouverture sur le monde, socialisation... Le « projet vacances » permet d'agir sur la confiance en soi, la relativisation du sentiment de relégation, la valorisation de compétences

atypiques, l'autonomie. Il permet en outre l'acquisition de compétences transférables dans le quotidien, telles que l'organisation, la construction d'un budget, la mobilité, le vivre-ensemble...

L'accès aux vacances est un enjeu de société, inscrit comme objectif national dans le cadre de la loi du 29 juillet 1998 de lutte contre les exclusions. Pourtant les populations les plus fragiles en restent majoritairement exclues. Aux difficultés financières majeures s'ajoutent trop souvent des freins sociaux et culturels : s'autoriser à partir en vacances quand on est en recherche d'emploi, sortir de son environnement quotidien, comment partir, avec qui partir...

Les séjours mer/nature dans le cadre scolaire participent également à promouvoir l'inclusion sociale. De plus, ils permettent aux jeunes de tous milieux de découvrir des environnements et métiers nouveaux, et œuvrent ainsi à élargir les possibles pour les choix d'orientation scolaire.

La Région fait déjà :

Afin de favoriser les séjours des enfants et des jeunes hors du cadre familial, la Région a mis en place en 2020 le dispositif « Pass classes de mer ». L'enthousiasme suscité par cette aide a été particulièrement significatif singulièrement en zone urbaine et a confirmé que le principal frein aux départs en classes de mer restait financier. En 2021, 3200 jeunes ont bénéficié du « Pass Classes de mer ». En 2022, on comptait 6800 bénéficiaires, avec un soutien financier renforcé pour les jeunes originaires des Quartiers Politiques de la Ville et des zones rurales les plus isolées.

La politique régionale en faveur du nautisme permet aux centres nautiques accueillant des classes de mer d'améliorer leurs infrastructures et équipements par des aides à la rénovation ou à l'achat. Concernant les centres nautiques sans hébergement, les mêmes aides existent et sont doublées d'un accompagnement global sur la qualité de l'offre proposée. Ce soutien de la Région Bretagne rend globalement l'activité nautique (sportive ou de loisir) plus accessible financièrement et plus attractive pour les plus éloignés de ce type de pratique par des aménagements spécifiques (vestiaires non mixtes, combinaisons taillées pour les filles/femmes, supports nautiques destinés aux débutant·e·s, politique tarifaire sociale).

Conscient de l'apport bénéfique des centres d'éducation à l'environnement auprès des jeunes, notamment après une période de crise sanitaire et de confinements répétés, le Conseil régional, a également souhaité, en lien avec l'UBAPAR, soutenir les départs de jeunes en structures d'accueil en éducation à l'environnement en Bretagne à travers la mise en place du dispositif classes nature et biodiversité. En 2020, plus de 1000 jeunes mineurs ont pu bénéficier de classes et séjours nature en centre d'éducation à l'environnement.

Par ailleurs, la Région en lien avec la SNCF accompagne chaque année le Secours populaire dans la mise en place de son opération annuelle « *La journée des oublié·e·s des vacances* ».

La Région soutient également la filière « tourisme social et solidaire », thématique stratégique dans le cadre de sa politique touristique, en finançant et soutenant les actions de l'Unat-Bretagne, tête du réseau du tourisme social et solidaire. La Région est également auprès des établissements du Tourisme Social et Solidaire, via le dispositif TSSI (Tourisme Social et Solidaire Intégré), qui vise à accompagner et financer des projets de modernisation d'établissements du TSS. Le soutien aux projets de tourisme social et solidaire se poursuivra dans le cadre d'un dispositif d'aide unique aux territoires de Destinations touristiques, en application des nouveaux contrats 2023-2025 entre la Région et les Destinations bretonnes, territoires de projets de la politique touristique régionale. L'intervention régionale mettra également l'accent sur l'intégration des transitions dans chaque projet de développement touristique financé par la Région, notamment les transitions sociales.

La Région s'engage à faire plus :

A moyen terme

Engagement 45 – Afin de toucher un nombre plus important de familles, la Région **renforcera ses dispositifs « Pass classe de mer » et classes nature et biodiversité** avec une attention singulière pour les jeunes qui vivent dans les 32 « Quartiers Politique de la Ville » de Bretagne. Elle continuera de porter un intérêt fort au tourisme social et solidaire.

Engagement 46 - La Région, en lien avec ses partenaires, s'engage à **développer des opérations spécifiques visant à ce que chaque enfant qui ne parte pas en vacances puisse bénéficier d'une journée à la mer en famille.**

5-3 Remettre de l'humain et placer la personne au cœur de nos politiques publiques

Les causes des non-recours sont multiples malgré les nombreux dispositifs nationaux, régionaux, locaux, ou associatifs destinés à accompagner et à soutenir les habitant·e·s notamment les plus précaires.

Dans son dernier rapport annuel, le Secours Catholique estime qu'environ 30 % des personnes concernées et éligibles ne sollicitent pas le RSA et 25 % ignorent les aides gérées par les CAF. Des chiffres inquiétants qui, ces derniers mois, ont tendance à s'aggraver. Ce constat, largement corroboré par les études académiques ou institutionnelles sur le sujet, en particulier celles de l'Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore), doit nous interpeler : un grand nombre de personnes ne bénéficient pas de leurs droits et vivent dans une très grande pauvreté et, par ailleurs, les dispositifs conçus pour lutter contre cette pauvreté n'atteignent pas les plus précaires.

Comment aller à la rencontre de ces personnes qui bien souvent ne sont pas connues des services sociaux ou des associations caritatives ? Le non-recours concerne, en effet, bien souvent des personnes se situant juste au-dessus des minima sociaux (ménages en CDD, travailleurs saisonniers, retraités aux pensions faibles...), des personnes aux revenus modestes, non identifiées par les circuits d'accompagnement institutionnels.

La Région fait déjà :

Inauguré en novembre 2017 en coopération entre l'Etat et la Région Bretagne, le Ti Lab, laboratoire régional d'innovation publique, est une démarche de recherche et développement sur les politiques publiques. Il mise sur la coopération et l'intelligence collective pour donner une place centrale aux usagers en vue d'améliorer le fonctionnement des services publics. Il associe d'autres acteurs publics et privés, et surtout les territoires.

Le Ti Lab a d'ores et déjà permis à la Région de réinterroger certains de ses dispositifs pour les rendre accessibles au plus grand nombre et ainsi lutter contre le non-recours. Cela a notamment été le cas des dispositifs de la formation.

Le Ti Lab a initié notamment une expérimentation sur deux « Quartiers Politiques de la Ville » de Saint-Brieuc, en particulier en direction des jeunes en situation de non recours et/ou intégrés dans l'économie parallèle, et des familles monoparentales. Le but des expérimentations en cours est de favoriser l'aller-vers pour traiter le non recours à la formation et à l'emploi.

Le Ti Lab expérimente également en lien avec la Maison Solidaire de Kermarron à Douarnenez une coopérative d'accès aux droits, dans un cadre de recherche/action. Cette démarche vise, entre autres, à associer les habitant·e-s et les acteurs à l'accès aux droits et à l'inclusion numérique, y compris les « organismes dématérialisants » responsables parfois des difficultés rencontrées dans l'accès aux droits. Une documentation permettant une reproduction de l'action sera réalisée en 2023.

Des Espaces Territoriaux, pour une Région plus proche de la population

En 2020, avec la mise en place de sept Directions des Espaces Territoriaux -des équipes qui se rapprochent du terrain et s'implantent au plus près des acteurs locaux, entreprises, associations et intercommunalités-..., le Conseil régional a souhaité une Région plus proche pour y mener une action publique de proximité et construire avec ses partenaires des coopérations plus étroites, au bénéfice des Bretonnes et des Bretons et tout particulièrement des plus éloigné·e-s des dispositifs d'aide.

Un travail est également en cours pour améliorer les relations entre la Région et ses usager·e-s.

La Région s'engage à faire plus :

A moyen terme

Engagement 47 - La Région expérimentera avec l'Etat, en lien étroit avec les partenaires institutionnels et associatifs locaux et le Ti Lab, la **mise en place de Territoires « 100% accès aux droits »** pour lutter contre le non-recours et favoriser l'accès aux services publics.

Engagement 48- La Région s'attachera, dans le cadre de sa propre politique, à **simplifier au mieux les démarches administratives** et à prendre en compte les profils et besoins des usager·e-s. Elle rendra encore plus lisible son action auprès d'eux, enjeu d'autant plus important dans le moment de crise démocratique que nous traversons. Elle sera attentive aux expérimentations et aux productions réalisées par le Ti Lab, afin d'améliorer, de simplifier les procédures et de rendre accessibles les services à toutes et tous. La Région s'engage à proposer des canaux d'accès aux démarches administratives numériques et physiques sur les services à destination du grand public.

5-4 Lutter contre la fracture numérique : pour un numérique inclusif

Selon l'INSEE, en 2021, 32 % des personnes de 18 ans ou plus, vivant en France métropolitaine déclarent avoir renoncé au moins une fois à une démarche administrative en ligne au cours des douze derniers mois (cette proportion a doublé en dix ans). 13 millions de personnes sont éloignées du numérique. En Bretagne, on identifie 13% de la population non internautes, soit, rapportée à la population INSEE, un peu plus de 436 000 individus. Parmi les personnes dites « internautes » (personne de plus de 18 ans ayant eu usage d'internet au cours des 3 derniers mois), 10% ont un usage très réduit du numérique.

Le numérique peut-être à l'origine d'une véritable source d'exclusion alors que la digitalisation des services publics se généralise. L'enjeu est majeur d'autant que la dématérialisation des services alimente le sentiment de déshumanisation de l'administration et suscite une forme de colère sociale. L'étude de l'INSEE corrobore les travaux menés au Ti Lab dans le cadre du projet LabAccès sur les effets de l'e-administration et de la fermeture des guichets. Si la dématérialisation est utile à de nombreux citoyens, elle rend plus difficile l'accès aux droits, en particulier chez les plus précaires ou les plus fragiles.

L'inclusion numérique doit donc être au cœur de nos préoccupations. Nous devons impérativement veiller à ce que la généralisation de la digitalisation des procédures administratives ne marginalise pas une proportion importante de la population par « illettonisme ». Une présence humaine chargée de

l'information et de la simplification des démarches est nécessaire avec la volonté « d'aller-vers » les citoyens les plus précaires, les plus démunis. La nécessité d'accompagner ces populations par une présence physique se fait de plus en plus criante.

Depuis quelques années, se sont développés bon nombre de « tiers-lieux », acteurs clés d'une démarche d'accompagnement et d'information des populations. La Bretagne en compte aujourd'hui un peu plus de 200. Espaces de coworking, fablabs, friches culturelles, ateliers partagés, recyclerie, laboratoires d'idées... des lieux ouverts à toutes et tous, où l'on se réunit, pour travailler, se former, s'informer, acquérir des savoirs, des compétences... ou simplement se rencontrer de façon informelle pour recréer du lien et de la chaleur humaine. Autant de laboratoires de redynamisation d'un territoire qui se construisent selon les besoins des citoyens, des entreprises, voire des élu-e-s. Ils participent à la dynamique citoyenne du collectif et régénèrent le lien social. La mise en place récente, en février 2021, de l'association Bretagne Tiers-Lieux²⁹ permet de fédérer l'ensemble de ces structures dans leur diversité.

La Région fait déjà :

Lancé officiellement en avril 2022, le Hub Bretagne pour un numérique inclusif doit aider l'ensemble de l'écosystème de l'inclusion numérique bretonne (collectivités, associations, prescripteurs...) à relever le défi de rendre le numérique accessible à chacune et chacun et notamment aux plus précaires. Porté par la Fédération des Centres Sociaux de Bretagne en lien avec les partenaires fondateurs : Région Bretagne, Brest Métropole, Rennes Métropole et la Préfecture et bientôt les Départements, le Hub a pour mission de mettre en réseau les acteurs de la médiation numérique, accompagner les collectivités au diagnostic de leur territoire (Portrea) pour créer ou consolider la réponse aux besoins de leurs habitant-e-s en matière d'inclusion numérique.

Financé par la Banque des territoires, le Hub a dix-huit mois pour réaliser le diagnostic, la mise en réseau et l'animation de l'écosystème de l'inclusion numérique en Bretagne, la consolidation d'une base de données sur la réalité de l'inclusion numérique en Bretagne et l'accompagnement des expérimentations et des stratégies. Le Hub permettra d'amplifier et de déployer à l'échelle des démarches existantes, telle que l'analyse et les outils développés au Ti Lab dans le cadre du LabAccès sur l'accès aux droits et aux services publics dans un contexte de dématérialisation.

Les récents travaux LabAccès -recherche action autour des questions d'accès aux droits et aux services publics dans un contexte de dématérialisation- démontrent que la dématérialisation touche massivement les personnes en situation de précarité, les personnes des quartiers politique de la ville et des territoires ruraux. Cette recherche, dont les travaux sont permanents, apporte déjà un éclairage déterminant concernant les effets de la dématérialisation sur les parcours d'accès aux droits sociaux et aux services publics e-administrés, et permet d'identifier et d'expérimenter concrètement des pistes structurant la lutte contre le non recours aux droits et aux services publics.

C'est au sein du LabAccès qu'a été initié la démarche de Portrait territorialisé de la relation e-administrative (PORTREA) du pays de Brocéliande (Communauté de commune de Saint-Méen-le Grand/Montauban, Montfort Communauté et Communauté de communes de Brocéliande). Réalisé par le centre de recherche d'Askoria avec le soutien de l'agence départementale de Brocéliande (Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine), le PORTREA consiste à rendre visible la situation e-administrative d'un territoire : soit à la fois le nombre de personnes concernées par un besoin d'aide e-administrative, et l'état de l'offre publique d'aide en la matière, c'est dire les ressources disponibles et accessibles aux habitant-e-s de ce territoire.

²⁹ La Région apporte son soutien à l'association régionale Bretagne tiers lieux.

Par ailleurs, la Région accompagne, depuis plusieurs années, les structures qui proposent gratuitement une formation d'initiation au numérique aux plus éloigné·e·s. Aujourd'hui 73 structures ou porteurs bénéficient du Visa Internet délivré par le Conseil régional.

La question de l'inclusion est travaillée dans le même temps que la numérisation de nos services publics et notamment la création de la plateforme des services publics régionaux « messervices.bzh » et l'outil régional d'identification « mon-compte.bzh ». Ces outils permettent aux usagers d'accéder facilement à l'information concernant les dispositifs auxquels ils peuvent prétendre.

Au-delà des infrastructures et de la maîtrise des outils, se pose la question des équipements pour les personnes les plus précaires. La Région Bretagne pratique depuis plus de 10 ans le réemploi de son matériel informatique de l'administration en fin de cycle de vie vers le réseau des réemployeurs bretons. Ceux-ci les mettent ensuite à disposition des plus fragiles gratuitement ou à coût réduit. Par ailleurs au moment de la crise sanitaire, le Conseil régional s'est mobilisé pour mettre des ordinateurs à la disposition des lycéen·ne·s dépourvu·e·s d'équipements.

La Région s'engage à faire plus :

A moyen terme

Engagement 49 - Fort de la démarche engagée sur le territoire de Brocéliande- et développée pour la Bretagne, la Région **encouragera**, via notamment de l'information et de la communication et en s'appuyant sur le Hub Bretagne pour un numérique inclusif, **les collectivités à coopérer à l'enquête territoriale et à se saisir du Portrait territorialisé de la relation e-administrative « Portrea »**, afin de recenser les lieux et acteurs de l'aide e-administrative. A la suite de ce recensement, la Région accompagnera le développement de projets innovants sur les territoires dépourvus d'offres. 4 territoires de préfigurations sont actuellement en cours d'enquête : Brest métropole, la Communauté de Communes du Kreiz Breizh, Quimperlé Communauté, et Lorient Agglomération.

Engagement 50 – Fort d'une année d'expérimentation, le Hub pour un territoire inclusif en Bretagne, a lancé des chantiers de recueils cartographiques et de diagnostics à destination des territoires afin de rendre plus efficient les politiques d'inclusion numérique. La Région **s'engage à donner suite au Hub au-delà de la fin de l'expérimentation prévue en septembre 2023 pour renforcer la collaboration des acteurs régionaux et de réduire les phénomènes d'exclusion numérique.**

Engagement 51 - La Région est attachée à la coordination d'une politique de réemploi de matériel informatique au bénéfice de celles et de ceux qui ont en le plus besoin. En collaboration avec d'autres collectivités, elle va **renforcer l'accompagnement fait à la filière de réemploi** en augmentant le gisement de matériel mis à disposition et en l'accompagnant dans toutes les phases de son développement pour rendre accessible le matériel à toutes les Bretonnes et les Bretons et en particulier aux plus précaires.

Engagement 52 - La Région **encouragera l'émergence dans certains tiers-lieux de « comptoirs de services »** qui répondraient à des besoins de proximité exprimés par les habitant·e·s, notamment les plus éloigné·e·s, avec un axe centré sur l'accompagnement numérique.

6- La Région se mobilise, en sa qualité d'employeuse et d'acheteuse

La Région fait déjà :

Dans un contexte d'augmentation du coût de la vie, la Région, en sa qualité d'employeur public responsable, a souhaité, au-delà de l'augmentation du point d'indice intervenu à l'été 2022, augmenter le régime indemnitaire des agent-e-s aux salaires les moins élevés. En parallèle, la Région a souhaité faire évoluer ses dispositifs d'aide à la restauration au bénéfice des personnels des établissements d'enseignement en mettant en place un forfait annuel de titres restaurant. Cet engagement s'inscrit dans le cadre d'un dialogue social fructueux avec les représentant-e-s du personnel.

En 2019, la Région a initié avec 4 lycées publics (M. Berthelot à Questembert, P. Guéguin à Concarneau, F. Le Dantec à Lannion, R. Cassin à Montfort) et 4 Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) et en lien avec Coorace Bretagne³⁰, une expérimentation pour le remplacement d'agent-e-s des lycées par des salarié-e-s en insertion. Le remplacement s'est effectué sur des missions d'entretien des locaux et de plonge pendant les heures de restauration. Près de 3 000 heures ont été réalisées par 33 salarié-e-s. L'ensemble de ces missions s'est déroulé dans de bonnes conditions avec une satisfaction quasi-unanime des salarié-e-s et des lycées.

Clauses sociales

Depuis 1993, des clauses sociales peuvent conditionner l'attribution des marchés publics. La clause sociale permet à des personnes rencontrant des difficultés socioprofessionnelles de saisir l'opportunité d'un marché public de travaux, de services, ou de fournitures pour s'engager dans un parcours d'insertion durable, via la mise en situation de travail auprès d'entreprises. Les clauses sociales sont ainsi à l'origine d'une dynamique vertueuse : les marchés publics génèrent une activité économique qui crée des emplois qui bénéficient à des personnes en difficulté.

La Région s'engage à faire plus :

A moyen terme

Engagement 53- Fort de l'expérience réussie menée depuis 2019, dans 4 lycées en lien avec 4 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), la Région **renforcera son réseau de partenaires sur le champ de l'insertion pour créer des filières de recrutement pour ses EPLE³¹** tout en privilégiant le retour à l'emploi de personnes précaires et/ou éloignées de l'emploi.

Engagement 54 - La Région s'engage à **poursuivre et amplifier l'accueil de stagiaires, d'alternant-e-s et d'apprenti-e-s** dans la continuité de l'engagement pris en mars 2021, dans le cadre de la Conférence sociale de Bretagne (État, Région, syndicats, patronat). Une attention particulière sera portée en direction des personnes les plus isolées.

Engagement 55 - La mise en place d'une clause sociale constitue un formidable levier pour promouvoir l'insertion des personnes en difficulté. Comme prévu dans le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) adopté en session du Conseil régional en décembre 2022, la Région va **amplifier l'intégration des clauses et considérations sociales** et atteindre, à l'horizon 2025, l'objectif de 50% des marchés intégrant une considération sociale tout en développant le recours aux marchés réservés.

³⁰ Coorace Bretagne rassemble des structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) dont l'objet est d'œuvrer en faveur de l'accès au droit commun et plus particulièrement de permettre l'accès à l'emploi pour tous.

³¹ Etablissement public local d'enseignement.

SUIVI & EVALUATION

Cette contribution du Conseil régional au refus de la misère et de la précarité se veut évolutive. Elle fera annuellement l'objet d'un rendu compte.

Dans sa réflexion, la Région s'appuiera sur les travaux de la plateforme de l'observatoire sanitaire et sociale en Bretagne (Platoss), du baromètre des solidarités en Bretagne porté par la Fédération des acteurs de la solidarité en lien avec l'institut TMO et du baromètre de la pauvreté réalisé par le Secours populaire (national) et l'institut Ipsos.

En 2021, le Ti Lab a réalisé en collaboration avec la Fédération des Acteurs de la Solidarité de Bretagne un guide et des fiches pratiques sur la participation des personnes concernées, et la valorisation et l'indemnisation de ces personnes. Ces travaux ont été conduits avec des personnes concernées, des collectivités et des acteurs de la solidarité, comme ATD.

Dès 2023

Engagement 56- Chaque année, le Conseil régional disposera d'**un bilan de la présente contribution et des orientations qui seront mises en œuvre l'année suivante.**

Engagement 57- Sensible à **recueillir la parole des personnes touchées par la précarité** (car ce sont elles qui ont l'expertise d'usage), et à construire avec elles des dispositifs de politique publique, la Région s'engage à réunir le Conseil Régional des Personnes Accueillies et Accompagnées (CRPA)³² et à les mobiliser pour construire et évaluer les dispositifs régionaux.

³² CRPA – Instance de participation – Déclinaison régionale du Conseil National des Personnes Accompagnées reconnu officiellement par la publication du décret 2016 – 1440 du 26 octobre 2016. La Bretagne compte 8 délégués régionaux (2 par département) encadrés par la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS).

SYNTHESE DES ENGAGEMENTS

La Région se mobilise :

1- Pour une mobilité sociale renforcée

Rendre plus largement accessible l'ensemble du réseau BreizhGO

- Engagement 1 – Améliorer les conditions d'éligibilité à la carte « BreizhGo Solidaire ».
- Engagement 2 – Améliorer l'information sur la possibilité d'accéder à la carte « BreizhGo Solidaire ».
- Engagement 3 – Simplifier les démarches d'accès et faciliter ainsi le parcours des usager·e·s.
- Engagement 4 – Intégrer la carte « BreizhGo Solidaire » directement dans la carte Korrigo.
- Engagement 5 – Abonnement scolaire : étudier, pour la rentrée 2025, une modulation tarifaire à vocation sociale.

Faciliter la mobilité des stagiaires en formation

- Engagement 6 – Favoriser le lien entre les plateformes de mobilité et les organismes de formation.
- Engagement 7 – Poursuivre l'aide au permis de conduire avec une attention nouvelle en direction des familles monoparentales.

Encourager les modes de déplacements solidaires et décarbonés

- Engagement 8 – Soutenir le lancement de plateformes de mobilité.
- Engagement 9 – Proposer aux plateformes de mobilité et aux associations de solidarité, les véhicules et scooters du parc « Région » qui devront être remplacés.
- Engagement 10 – Soutenir la mise en place de plateforme favorisant l'autopartage.
- Engagement 11 – Porter une attention particulière, dans le cadre plan régional vélo, aux plus précaires.
- Engagement 12 – Faciliter l'accès à l'information sur le micro-crédit solidaire.
- Engagement 13 – Favoriser le développement du covoiturage solidaire.

2- Pour l'emploi de toutes et tous

Lutter contre le décrochage scolaire

- Engagement 14 – Développer le repérage des jeunes apprentis en situation de décrochage.
- Engagement 15 – Mettre en place une communication spécifique en direction des professionnels et des personnes les plus éloignées.
- Engagement 16 – Outiller les établissements scolaires des ressources existantes.
- Engagement 17 – Mettre en place des espaces Idéo éphémères sur l'ensemble du territoire régional.
- Engagement 18 – Implanter de nouveaux micros lycées.

Accompagner les personnes en situation de vulnérabilité vers les formations et l'emploi

- Engagement 19 – Faire évoluer l'aide financière délivrée aux personnes inscrites sur les dispositifs de formation continue (PREPA et QUALIF Emploi) pour les personnes les plus en difficultés.
- Engagement 20 – Proposer de nouvelles modalités d'accompagnement financières des élèves et des étudiant·e·s en formations sanitaires et sociales en prenant mieux en compte leur situation sociale à leur entrée en formation.
- Engagement 21 – Mettre en place, dans certains tiers lieux, des permanences.
- Engagement 22 – Encourager le déploiement des « open badges ».
- Engagement 23 – Soutenir la mise en place, par les structures d'insertion par l'activité économique, du dispositif « Premières heures ».
- Engagement 24 – Poursuivre l'implication dans la mise en œuvre du Plan régional et de prévention de lutte contre l'illettrisme.

Engagement 25 – Mettre en place des actions expérimentales visant à réduire le « sous-emploi » des personnes à la tête de familles monoparentales.

Engagement 26 – Encourager les organismes de formation à adapter leurs horaires ou à mettre en place des initiatives innovantes.

Favoriser le lien avec les acteurs à l'échelle des bassins de vie

Engagement 27 – Contribuer à favoriser l'interopérabilité des outils numériques.

3- Pour lutter contre la précarité alimentaire

Soutenir les principaux réseaux de l'aide alimentaire

Engagement 28 – Soutenir l'aménagement des points de distribution des principaux réseaux.

Engagement 29 – Soutenir l'acquisition d'équipements des principaux réseaux.

Engagement 30 – Encourager l'acquisition, par les principaux réseaux, de véhicules moins polluants.

Engagement 31 – Développer l'éducation aux produits alimentaires.

Engagement 32 – Mettre à disposition des plus fragiles l'information la plus à jour et la plus complète possible sur les points de distribution.

Favoriser l'accès à des produits locaux de qualité en circuit court et lutter contre le gaspillage alimentaire

Engagement 33 – Encourager la mise en relation des producteurs locaux et des points de distribution.

Engagement 34 – Encourager le don de denrées alimentaires des restaurants scolaires des lycées bretons vers les associations de solidarité.

Engagement 35 – Encourager les entreprises à développer leur volet RSE.

Porter une attention toute particulière aux jeunes, aux étudiant·e·s et aux personnes en formation

Engagement 36 – Diffuser différents documents sur la production de repas simples, équilibrés et à petits budgets.

Engagement 37 – Sensibiliser les principaux réseaux et associations de l'aide alimentaire à développer leurs actions en direction des étudiant·e·s les plus précaires dans les campus /territoires aujourd'hui moins bien pourvus.

4- Pour une meilleure qualité de vie, au quotidien, des personnes les plus démunies

Lutter contre les logements indignes, insalubres et favoriser la construction de logements sociaux

Engagement 38 – Construire une nouvelle politique de l'habitat et du logement en veillant à actionner les leviers à disposition pour accompagner les personnes en situation de pauvreté.

Engagement 39 – Amplifier la mise à disposition des places dans certains internats des lycées inoccupés pendant l'été.

Permettre aux plus fragiles de prendre soin de leur santé

Engagement 40 – Elaborer une nouvelle politique de santé en ayant une attention vigilante à l'égard des personnes les plus précaires.

Engagement 41 – Inciter les partenaires du plan Sport Santé Bien Etre à promouvoir la communication sur les bienfaits du sport auprès notamment des centres d'hébergement en réinsertion sociale.

5- Pour un meilleur accès aux services, aux droits et à une vie sociale, culturelle et sportive

Faciliter la participation à la vie culturelle, favoriser l'accès aux sports et aux loisirs

Engagement 42 – Veiller à ce que les personnes les plus précaires puissent participer à la vie culturelle.

Engagement 43 – Lancer une expérimentation visant à faciliter l'accès des personnes les plus précaires à la pratique d'une activité physique et sportive.

Engagement 44 – Inciter les ligues régionales et leurs clubs affiliés à pratiquer une tarification sociale sur le prix des adhésions.

Encourager les séjours mer/nature et les départs en vacances

Engagement 45 – Renforcer les dispositifs « Pass classe de mer » et classes nature et biodiversité.

Engagement 46 – Développer des opérations spécifiques visant à ce que chaque enfant qui ne parte pas en vacances puisse bénéficier d'une journée à la mer en famille.

Remettre de l'humain et placer le citoyen·ne au cœur de nos politiques publiques

Engagement 47 – Accompagner la mise en place de Territoires « 100% accès aux droits ».

Engagement 48 – Simplifier au mieux les démarches administratives.

Lutter contre la fracture numérique : pour un numérique inclusif

Engagement 49 – Encourager les collectivités à se saisir du Portrait territorialisé de la relation e-administrative.

Engagement 50 – Donner suite au Hub au-delà de la fin de l'expérimentation prévue en septembre 2023 pour renforcer la collaboration des acteurs régionaux et de réduire les phénomènes d'exclusion numérique.

Engagement 51- Renforcer l'accompagnement fait à la filière de réemploi.

Engagement 52 – Encourager l'émergence dans certains tiers-lieux de « comptoirs de services ».

6- La Région, en sa qualité d'employeuse et d'acheteuse

Engagement 53 – Renforcer son réseau de partenaires sur le champ de l'insertion pour créer des filières de recrutement pour ses EPLE.

Engagement 54 – Amplifier l'accueil de stagiaires, d'alternant·e-s et d'apprenti·e-s.

Engagement 55 - Amplifier l'intégration des clauses et considérations sociales dans sa politique d'achat.

Suivi & Evaluation

Engagement 56 – Présenter, chaque année, un bilan de la présente contribution et des orientations qui seront mises en œuvre l'année suivante.

Engagement 57 – Associer les personnes concernées par l'exclusion à la conception et à l'évaluation des dispositifs régionaux.